

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)

ÉTATS FINANCIERS

(non audités, voir l'avis au lecteur)

31 DÉCEMBRE 2020

Avis au lecteur	2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Note complémentaire	5

Le 16 février 2021

Avis au lecteur

J'ai compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT), au 31 décembre 2020, ainsi que l'état des résultats, et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date.

Je n'ai pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ces besoins.

Au cours de la compilation des états financiers, j'ai préparé plusieurs écritures de régularisation.

Jean-François Derome.cpa.ca
Comptable professionnel agréé
1160, boul St-Joseph est, # 205
Montréal, Québec
H2J 1L4
514-529-7448

**ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION
DE LA TORTURE (ACAT)**

Résultats et Évolution des actifs nets (non audités, voir
l'avis au lecteur)

Exercice terminé le 31 Décembre	2020	2019
Produits	\$	\$
Cotisations	3 921	4 528
Dons- Particuliers et autres	31 520	12 970
Dons- Testamentaire	1 058	
Dons – Communautés religieuses et fondations	32 938	34 340
Financement – Fondation Béati	12 500	12 500
Intérêts et ristourne	1 903	1 109
	<hr/>	<hr/>
	83 840	65 487
Charges		
Loyer	5 940	6 090
Salaires et charges sociales	36 137	35 657
Honoraires coordination		
Contractuels	8 645	6 320
Télécommunications	755	1 649
Frais de bureau et documentation	724	1 584
Congrès		
Frais de déplacement et de représentation	851	1 523
Matériel informatique et mobilier	958	773
Frais postaux	965	1 482
Cotisations	2 340	2 510
Frais publicitaires	793	107
Formation	1 480	545
Assurances	1 099	1 086
Activités sociales		436
Honoraires professionnels	10 036	2 440
Dons	2 000	2 000
Prix Gabriel Villemure	600	600
Frais bancaires	57	47
	<hr/>	<hr/>
	73 380	64 849
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) avant amortissement		
	10 460	638
Actifs nets au début	113 918	113 280
Actifs nets à la fin	124 378	113 918

**ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION
DE LA TORTURE (ACAT)**

Bilan (non audité, voir l'avis au lecteur)

Exercice terminé le 31 décembre

2020

2019

\$

\$

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	16 841	16 067
Placements	50 666	41 510
Débiteurs	1 679	660
Frais payés d'avance	575	575
	<u>69 761</u>	<u>58 812</u>

Actif à long terme

Placements à long terme	<u>56 560</u>	<u>56 192</u>
-------------------------	---------------	---------------

ACTIF TOTAL

126 321

115 004

PASSIFS ET ACTIFS NETS

Passif à court terme

Créditeurs	1 943	1 086
------------	-------	-------

Actifs nets

124 378

113 918

126 321

115 004

Au nom du conseil d'administration,

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)

Notes complémentaires (non audités, voir l'avis au
lecteur)

31 décembre 2020

1. Statut et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Il est un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu.

Il a pour objectif :

-d'améliorer le développement mental et moral de la communauté en favorisant le respect de la protection des droits de la personne conformément aux instruments internationaux et aux législations nationales;

-d'encourager l'application et l'exécution appropriées des instruments internationaux et des législations nationales tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Protocole international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture. La Convention relative au statut des réfugiés, etc., dans le monde entier;

- de promouvoir la protection des droits de la personne selon la doctrine, les observances et les pratiques des Églises chrétiennes en matière de respect des droits humains et de torture.